



Objectif Sanitaire

L'action sanitaire ensemble

Éditorial

Chers collègues,

Au mois de septembre, je vous parlais d'une période « assez spéciale », je ne me doutais pas que les contraintes sanitaires allaient encore une fois évoluer vers un durcissement.

Pour autant, votre GDS reste pleinement mobilisé et opérationnel pour apporter un service complet et constant aux éleveurs adhérents, et à tous les éleveurs dans le cadre des délégations publiques.

Nos réunions de secteur n'ont pas pu se tenir durant ce mois de novembre, aussi, le Conseil d'Administration a souhaité vous faire une communication sur les éléments institutionnels et la vie de l'association.

Nous allons probablement être contraints également pour nos rassemblements de cotisation ou pour l'organisation des élections. Soyez assurés que votre GDS s'adapte pour que ces dernières puissent s'organiser dans les meilleures dispositions.

Ce qui manquera également, probablement le plus, avec les limitations actuelles, c'est la convivialité et les échanges lors de nos rencontres. C'est un élément essentiel dans notre paysage agricole, pour limiter un certain individualisme qui tend à se profiler.

Les effectifs agricoles ne vont malheureusement pas en augmentant et nous devons rester soudés pour avancer tous ensemble dans la même direction sanitaire.

Les défis à relever sont importants, en matière de LSA (Loi de Santé Animale) européenne et de ses transpositions dans les textes français, d'éradication de l'IBR et de la BVD.

Mais au final, ce sera autant d'avancées pour la maîtrise sanitaire de nos élevages et un véritable levier économique, dans la lignée de ce que nous avons obtenu, nous éleveurs par notre implication, dans la maîtrise de la brucellose, la leucose, la tuberculose ou encore le varron.



Stéphane Jeanne Pré-

N° 58 Novembre 2020

Sommaire

P 2 - Cotisations / Elections

P3 - Vie institutionnelle

P4 - Bilans IBR et BVD

Agenda

26/01/2021

Conseil d'Administration

18/02/2021

Assemblée Générale GDS 44

22 et 23/04/2021

Congrès national GDS France

Contact

02 40 16 39 00

gds44@reseaugds.com

www.gds44.com



Adhésions à la clôture 2019/2020

Malgré un effectif départemental en constante diminution (-3% sur la dernière campagne), le GDS maintient la progression des adhésions, signe de la reconnaissance des éleveurs dans les services que nous rendons.

Merci pour votre confiance.

	% ADH Cheptels	% ADH Bovins
19/20	77.64	82.45
18/19	74.66	81.26
17/18	73.51	80.72
16/17	73.35	81

Retours financiers aux éleveurs

Dépistage Brucellose/Leucose/IBR	91 619 €
Dépistage Varron	587 €
Assainissement IBR	6 660 €
BVD	159 662 €
Paratuberculose	50 007 €
Avortements répétés	28 711 €
Néosporose	37 306 €
Diarrhées des veaux	16 306 €
Aide Diagnostic	5 800 €
Salmonellose	1 345 €
Mammites	609 €
Besnoitiose	2 930 €
Caisse Coup Dur	150 708 €
Fonds de Compensation	25 320 €
Fonds Facultatif	23 067 €
TOTAL	600 637 €

Remboursement par virement

Depuis cette campagne, le GDS vous propose de recevoir vos remboursements par virement mensuel.

Si vous êtes intéressés, vous n'avez qu'à retourner au GDS un RIB de votre structure, accompagné d'une adresse mail et d'un numéro de portable valides.

Cotisations 2020 / 2021

Le Conseil d'Administration a validé le maintien de la cotisation au même montant : 3,55 €/bovin + 0,05 €/bovin de cotisation nationale Recherche et Solidarité.

En parallèle, et au regard de la recrudescence des épisodes sévères de botulisme, le Conseil a validé la souscription au FMSE sur l'appel de cotisation GDS, en option facultative. Pour les éleveurs professionnels, cotisant à la MSA, une cotisation transversale est d'ores et déjà prélevée par la MSA, la souscription à la section bovine est volontaire. Pour être éligible au FMSE, l'éleveur doit être à jour de ses cotisations FMSE sur 2 années successives.

Compte tenu du contexte sanitaire et de la difficulté à tenir des réunions de cotisation, n'hésitez pas à contacter votre délégué ou le GDS pour tout renseignement complémentaire.



Elections 2020 / 2021

Comme tous les 3 ans, les élections des délégués communaux et cantonaux du GDS doivent se dérouler en décembre.

Le Conseil de janvier sera ainsi renouvelé avec les nouveaux délégués cantonaux.

Pour les délégués communaux, une commission a travaillé sur une « Charte 2020 du Délégué » pour redéfinir les rôles de ces derniers.

Plus que jamais, le GDS est une association d'éleveurs, gérée par les éleveurs et pour les éleveurs.



Le Conseil d'Administration se réunit 4 fois par an, mais le lien est permanent avec l'équipe administrative. Il définit les orientations stratégiques et budgétaires.

Les Délégués communaux siègent à l'Assemblée Générale.

Le contexte sanitaire pourra nous amener à modifier les modalités d'organisation de ces élections.

N'hésitez pas à vous impliquer dans le réseau, et à contacter votre délégué.



Loi de Santé Animale européenne



En adoptant le règlement n° 2016/429, plus connu sous le nom de Loi de Santé Animale (LSA), le Parlement Européen et le Conseil des Ministres ont doté l'Union Européenne d'un véritable « Code de la Santé Animale » qui met en œuvre la stratégie « mieux vaut prévenir que

guérir ».

Ce texte ambitieux fixe les grands principes et les responsabilités de chaque intervenant (opérateurs, vétérinaires, autorités compétentes). Ce règlement encadre l'action sanitaire des éleveurs à partir du 21 avril 2021 (date de son application) pour plusieurs décennies.

Même si les services de la Commission considèrent que ce travail constitue « une évolution et pas une révolution », les changements sont considérables. Par exemple, pour qu'une maladie soit désormais réglementée au niveau européen, elle doit répondre à des caractéristiques précises fondées sur une évaluation scientifique. La maladie est de surcroît catégorisée pour déterminer quels types de mesures doivent lui être appliqués. Cette approche s'impose à tous les Etats membres et pèse sur les politiques sanitaires nationales. ([source GDS France](#))

Une transposition notable de cette LSA : l'éleveur est responsable de la mise en œuvre de la biosécurité de son élevage. Alors qu'en production porcine et aviaire, cette biosécurité a déjà été imposée par l'Etat, en filière bovine, l'Etat propose un certain nombre de mesures pour accompagner les évolutions à venir.

France Relance

Le plan de relance français de 1,2 Mds € comporte dans son volet agricole 100 M € dévolus à l'évolution de l'élevage sur la base du pacte « Biosécurité et Bien-Etre Animal » en élevage.



Si la majeure partie de ce fonds servira à l'équipement des élevages, les éléments de conditionnalité ne sont pas encore connus et le niveau de prise en charge n'est pour l'instant pas défini.

Par sa fédération nationale, et son implication sur le terrain, le GDS, en tant que référent sanitaire, se prépare à accompagner les éleveurs dans cette démarche, de manière à la rendre efficiente, au service de l'élevage, avec ces 2 thématiques au cœur de notre action et déjà ancrées dans les élevages.

Renouvellement OVS

Décembre 2019 a vu la publication par le ministère de l'agriculture d'un arrêté reconduisant, pour 5 ans la reconnaissance du GDS Pays de la Loire en tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire, et à ce titre pouvoir prendre en charge les délégations de service public.

Cette reconnaissance de l'Etat renforce l'implication du réseau des éleveurs pour la gestion du sanitaire.

En parallèle, le GDS a également obtenu, après un premier cycle d'accréditation COFRAC, le passage en second cycle, dans une démarche qualité reconnue en norme iso 17020 (portée consultable sur le site du COFRAC).



Formations GDS Loire-Atlantique

En tant qu'organisme de formation agréé, le GDS renouvelle son catalogue de formation : Eleveur infirmier, parage des bovins, médecines complémentaires, biosécurité en élevage bovin, écornage et ébourgeonnage ...

N'hésitez pas à nous communiquer vos souhaits de participation afin d'organiser les sessions dès que possible.

Site internet



Le site du GDS Loire-Atlantique est en pleine refonte. D'ici la fin de l'année, retrouvez nous sur ce nouveau portail, au service des éleveurs.

www.gds44.com

IBR – BVD

Objectif : éradication

IBR

Campagne	Taux cheptels indemnes	Prévalence atelier	Cheptels avec bovins positifs	Nb de bovins connus positifs
2019/2020	94%	0,93%	34	1477
2015/2016	86%	3,7%	100	2513

La mise en place de la réglementation en 2016 a permis de continuer la progression dans la qualification des cheptels, en réduisant les coûts par des analyses de mélange.

La reconnaissance européenne, intervenue en novembre, conforte l'historique de qualification des élevages français. Par contre, à compter de la campagne 2021/2022, l'Europe imposera, pour les élevages non encore qualifiés, de passer par des analyses individuelles pour obtenir cette qualification.

Par ailleurs, cette reconnaissance fixe un objectif à 5 ans de parvenir à 99,9% des bovins indemnes, et ainsi être reconnu zone indemne, au niveau national ou régional, ce qui allègera la surveillance.

BVD

Campagne	Taux cheptels Favorables	Taux cheptels infectés
2019/2020	81 %	4 %

La première année de la réglementation a eu pour objectif de définir un statut à chaque cheptel.

Sur des modalités non comparables, au niveau des élevages adhérents, la dernière campagne volontaire avant réglementation laissait apparaître 65% de cheptels favorables.

La prochaine étape, avec un nouvel arrêté à paraître, va concerner la gestion des mouvements, basant le dispositif sur les garanties non IPI des animaux.

Éléments clés IBR

1993 : Démarrage de l'action collective

31/05/2016 : Publication de l'Arrêté Ministériel réglementant la maladie.

10/11/2020 : Reconnaissance du programme IBR français par la commission européenne.



Éléments clés BVD

2001 : Démarrage de l'action collective (dépistage systématique) en filière laitière.

2014 : Démarrage de l'action collective (dépistage systématique) en filière allaitante.

2017 : Zone test d'éradication sur 10% du cheptel départemental.

31/07/2019 : Publication de l'Arrêté Ministériel réglementant la maladie.

17/02/2020 : Publication de l'Arrêté Ministériel rectificatif, suspendant les contrôles aux mouvements.